

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées le 24 mars 2022 :

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| BUDGET FONCTIONNEMENT 2022 | 5 823 242,54 |
| BUDGET INVESTISSEMENT 2022 | 3 417 687,64 |
| TOTAL BUDGET 2022 | 9 240 930,18 |

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

Le budget 2022 comporte en dépenses de fonctionnement un total de : 5 823 242,54 € et 4 677 719,29 € en dépenses réelles soit + 3,65 % par rapport au budget 2021. **Nous affectons près de 50% de ces dépenses réelles à l'enseignement, la jeunesse, le sport et la solidarité.**

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à 1 271 780,35 € contre 1 209 175€ au budget primitif 2021 ce qui représente une augmentation de + 5,18 %.

Ce chapitre prend en considération l'augmentation du coût de l'énergie et le renforcement des services publics de proximité.

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 2 622 267 €, contre 2 514 796 € en 2021 soit une variation de + 4,27 %.

Ces dépenses prennent notamment en considération la revalorisation statutaire des agents de catégorie C, les interventions techniques de sécurité le soir et le week-end ainsi que la valorisation de l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

3) ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 014)

Les atténuations de produits ont diminué de 30,72 % passant de 127 565,75 € en 2021 à 88 374,00 €. Cette variation s'explique par l'évolution du prélèvement étatique au titre des logements sociaux (article 55 de la loi de solidarité et renouvellement urbains) calculé sur le montant des dépenses payées par la commune en année N-2 pour la construction des logements à loyer modéré.

4) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Le chapitre 65, d'un montant de 455 814,40 € contre 465 857,50 € en 2021, est en baisse de 2,16 %, notamment en raison de la subvention d'équilibre versée au centre communal d'action sociale de Gan, qui diminue de 39 200 €, car il existe un partenariat avec le CCAS pour le portage de repas. De même, le crédit de formation aux élus est calculé sur la base de 3,5 % des indemnités et le non consommé est repris chaque année.

5) CHARGES FINANCIERES (chapitre 66 et 16)

La commune n'a pas contractualisé de nouvel emprunt depuis 2017. Cette année, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 341 516,74 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 111 193,54 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Elles sont en diminution de **27 337,02 €** par rapport à 2021.

6) CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Les prévisions sont de 87 600 €.

7) Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

A la demande du Trésor Public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à 690 € pour des titres de recettes de 2014 à 2020.

8) Dépenses imprévues (chapitre 022)

Des dépenses imprévues pour un montant de 40 000 € sont inscrites afin de faire face aux éventuelles augmentations des matières premières et des annonces lors de la campagne électorale relatives à la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

9) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Des dotations aux amortissements pour 190 000 € ;
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 955 523,25 €.

B – LES RECETTES

1) LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Les produits des services 303 080 € diminuent de – 6,83 % par rapport à 2021, en raison de la diminution des effectifs scolaires et de la tarification sociale des services communaux.

2) IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)

Le montant des impôts et taxes attendu est de 3 451 870,92 €. Les taux communaux des taxes foncières restent inchangés conformément à l'engagement de 2021. Selon la réglementation nationale, la revalorisation des bases sera de 3,40%. Par ailleurs, la révision libre de l'attribution de compensation décidée par la communauté d'agglomération engendre 100 000 € de recettes supplémentaires pour la commune soit + 19,77 % par rapport à 2021.

3) DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Pour l'année 2022, l'estimation de la dotation globale de fonctionnement comprend :

- 362 000 € au titre de la dotation forfaitaire **soit une baisse de 3,21%** par rapport au budget 2021
- 80 000 € au titre de la dotation de solidarité rurale « péréquation » **qui est augmentée de 1,31 %**

Cette estimation prend en considération la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal et la revalorisation de la dotation de solidarité rurale impulsée par la loi de finances.

4) AUTRES RECETTES

Les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels sont stables par rapport à 2021, et représente un total de 138 400 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

| Vue d'ensemble investissement | | | | | |
|----------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------------------------------------------|------------------|---------------------|
| LIBELLE | RAR | BUDGET 2022 | LIBELLE | RAR | BUDGET 2022 |
| Total des dépenses d'équipement | 70 225,68 | 1 946 814,39 | Total des recettes d'équipement | 45 914,00 | 686 461,10 |
| 202 - Aménagement Voie verte AP/CP | | 795 000,00 | 13 - Subventions d'investissement reçues | 45 914,00 | 686 461,10 |
| 226- Acquisition de matériel et mobilier | 580,68 | 104 125,70 | | | |
| 227 - Bâtiments | 68 892,96 | 333 887,76 | | | |
| 228 - Voirie | | 185 126,80 | | | |
| 229 - Aménagement Urbain & Protection civile | 752,04 | 165 000,00 | | | |
| 231 - Plaine des sports du Mercé | | 223 674,13 | | | |
| 232 - Logements sociaux AP/CP | | 40 000,00 | | | |
| 235 - Valorisation des Bastides | | 100 000,00 | | | |
| Total des dépenses financières | - | 507 663,11 | Total des recettes financières | - | 1 533 497,06 |
| 16- Emprunts et dettes assimilés | | 336 516,74 | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | | 1 533 497,06 |
| 16- Autres organismes (avances CAF/MSA) | | 5 000,00 | | | |
| 27 - Participations | | 41 146,37 | | | |
| 020 - Dépenses imprévues | | 125 000,00 | | | |
| Total des dépenses d'ordre | - | 16 291,23 | Total recettes d'ordre | - | 1 151 815,48 |
| 040 - Op d'ordre entre section (Tx en régie) | | 10 000,00 | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 190 000,00 |
| 041 - Op patrimoniales | | 6 291,23 | 041 - Opérations patrimoniales | | 6 291,23 |
| | | | 021 - Virement de la section de fonctionnement | | 955 523,25 |
| Déficit d'investissement reporté | - | 876 693,23 | 024 - Produits de cessions d'immobilisations | | 1,00 |
| 001 - Déficit d'investissement reporté | | 876 693,23 | | | |
| TOTAL DEPENSES | 70 225,68 | 3 347 461,96 | TOTAL RECETTES | 45 914,00 | 3 371 773,64 |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT RAR+BP | | 3 417 687,64 | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RAR+BP | | 3 417 687,64 |

La commune ne contractera pas de nouvel emprunt pour financer les investissements, ce choix va nous permettre cependant de réaliser 1 946 814,39 € de dépenses d'équipement et de tenir nos engagements sur les projets structurants.